

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/8

**Extrait du Registre
des
Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 02 JUILLET 2020
Convocation en date du 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : FILIPPINI Marie-Laure ; PAOLI Christian ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie, Adjoint ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; ELEGANTINI Muriel ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; MURGIA Sandrine ; PAOLI Jules-François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; PIREDDA Albert ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Procurations : MICAELLI Marie-Luce a donné à FILIPPINI Marie-Laure
GUIDICELLI Sébastien a donné à FRANCISCI Lisa
ANGELI Filippu Antone a donné pouvoir à PIERI Pierre-Louis

Absent : André ROCCHI, Maire.

Secrétaire : Lisa FRANCISCI

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Vote du Compte Administratif 2019 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Intervenant (s) : Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI

Vote pour : 21

Vote contre : 5

Abstention : 0

Affichage en date du : 06 juillet 2020

Le Conseil Municipal réuni conformément à l'Article L 2121-14, 2^{ème} Alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI délibérant sur le compte administratif du Budget Annexe de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'exercice 2019 dressé par Monsieur André ROCCHI - MAIRE, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	55 297,57				55 297,57	
Opérations de l'exercice	241 870,43	314 533,04			241 870,43	314 533,04
TOTAUX	297 168,00	314 533,04			297 168,00	314 533,04
Résultats de clôture Restes à réaliser		17 365,04				17 365,04
TOTAUX CUMULES EN EUROS		17 365,04				17 365,04
RESULTATS DEFINITIFS EN EUROS		17 365,04				17 365,04

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

Jean-Jacques FRATICELLI

